

THOS. DONOHUE

PREMIER INSTALLATION

BRODERIES NOUVELLES

BRODERIE sur Lawn et
Mousseline de
8cts à 50cts

8cts à 60cts

INSERTION pour Ruban dans
toutes les largeurs.

BRODERIE pour Volants et
Cachecorsets.

BRODERIE par laize dans
une Variété de dessins.

THOS. DONOHUE

188 RUE ST-JEAN

Une Chance pour les Imprimeurs

A vendre un Assortiment presque neu

Près de 500 lvs de caractères romans de 11 points
Près de 200 lvs de do do 10 do
Près de 200 lvs de do do 9 do
Près de 200 lvs de do do 8 do
Tout ce qui n'a pas été plus nouveau pour l'imprimerie.

Les caractères sont en bon état et n'ont pas été
soumis à la force d'un cheval vapeur.
Le tout est en usage depuis quelques mois
et sera vendu en lot ou séparément.

A bon marche pour argent comptant.
Termes raisonnables.

S'adresser à

JOHN E. WALSH

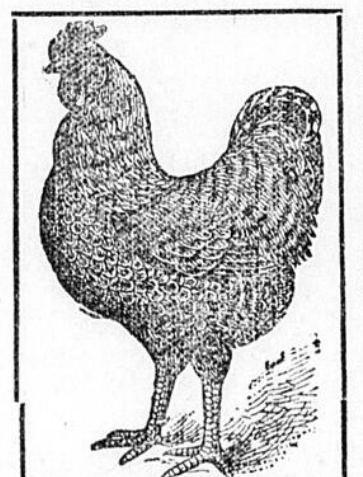
LIBRAIRE ET PAPETIER

21 fév-1906

LA POUDRE

"INTERNATIONALE"

POUR LES POULES



C'est une alimentation médicale.

Un merveilleux producteur d'œufs.

Préviend les choléras et autres
maladies des volailles.

Un cent extra par mois en paye
le coq.

AVEC UNE BOITE DE

25 cts

VOUS EN AVEZ SUFFISAMMENT

POUR 12 POULES

PENDANT 2 MOIS

Elle a fait des merveilles allé-
gées, pourquoi ne réussit-elle
pas chez vous ?

ESSAYEZ-LA !

Elle est en vente

Chez tous les bons épiceries

DE TOT EN GROS

P. T. LEGARE

Voitures et machines Agricoles

273-275 rue St-Paul, Québec.

TELEPHONE 1120

LEGISLATURE PROVINCIALE

Le congrès de chasse et de pêche

Ce que M. Prevost entend faire

Québec, 22 février 1906.

L'Orateur prend le fauteuil à 3.30
heures.

L'hon. M. Roy soumet un projet
de loi pour amender la loi de l'ins-
truction publique. Il s'agit de la no-
mination des quatre experts, deux laï-
ques et deux religieux, qui seront ad-
jointes au conseil de l'Instruction pu-
blique.

L'hon. M. Leblanc demande d'a-
mender l'article 168 du Code civil con-
cernant les aliments. Ce projet fut
présenté par le député de Laval, l'an
dernier.

Voici le texte de la proposition de
M. Leblanc :

1. L'article 168 du Code civil est
amendé en y ajoutant l'alinéa sui-
vant :

"La succession de l'époux prédécédé
en dot, dans le même cas à l'époux
survivant. Le dédit pour le réclamer
est d'un an, à partir du décès, et se
prolonge, au cas de partage, jusqu'à
son achèvement. La pension alimen-
taire est prélevée sur l'hérédité. Elle
est supportée par tous les héritiers et,
en cas d'insuffisance, par tous les lé-
gitimes particuliers, proportionnelle-
ment à leur émolument."

Toutefois l'époux survivant, contre
lequel la séparation de corps aura été
prononcée, perdra son droit à des
aliments s'il n'y a pas eu réconcilia-
tion.

L'hon. M. Leblanc demande copie
de la correspondance échangée entre
le gouvernement et le département de
l'Instruction publique, concernant les
vues de construction au point de vue
hygiénique, de certaines maisons d'é-
coles situées dans le district d'ins-
pection de M. l'inspecteur Curot.

INTERPELLATIONS

M. Langlois.—1. Est-il à la connais-
sance du département de l'Instruc-
tion publique que 2 écoles élémentai-
res de la municipalité de Wright et
Sordicord n'ont aucun système de
ventilation ?

2. Dans l'affirmative, le département
entend-il prendre des mesures pour
obliger cette municipalité à se confor-
mer aux exigences de la loi ?

L'hon. M. Roy répond :

1. Non.

2. Après le bulletin de l'année
1904-05 de l'inspecteur d'écoles chargé
de la partie du district du comté de
Wright, on se trouve la municipalité
scolaire de Wright et Northfield, la
note "bien" est donnée à toutes les
écoles, à la question posée "sont-elles
pourvues d'un système de ventilation
suffisant."

INTERPELLATION

M. Langlois.—1. "Mon premier li-
vre" est-il encore distribué dans les
écoles de la province de Québec ?

2. Est-ce l'intention du gouverne-
ment de publier une nouvelle édition
de cet ouvrage ?

Réponse par l'hon. M. Roy :

1. Non. Aucune distribution depuis à
peu près 15 jours, la deuxième partie
étant épuisée.

2. A l'étude.

Tous les projets de loi suivants sont
adoptés en troisième lecture :

Loi constituant en corporation "The
Canadian Eastern Railway Co."—M.
Désormeaux.

Loi amendant les lois 4 Édouard
VII, chapitre 50, 5 Édouard VII, cha-
pitre 91, et interprétant certaines dis-
positions de la loi 54 Victoria, chapitre
55, concernant l'émission de bons ou
d'obligations par le bureau des com-
missaires d'écoles protestantes de la
ville de Montréal.—M. Stephens.

Loi concernant le village du Boule-
vard Saint-Paul.—M. Desormeaux.

Loi ratifiant et confirmant un acte
de vente fait par Edmond William
Tobin et Frank N. McCrea à "The
Lobnitz Lumber Company."—M.
Mackenzie.

Loi déclarant quels sont les place-
ments qui peuvent être faits des fonds
de l'hôpital des aliénés protestants
augmentant les pouvoirs et attribuant
les placements déjà faits.—M. Carter.

Loi concernant l'Université McGill.
—M. Carter.

Loi amendant la charte de la ville
de Fraserville.—M. Dion.

Loi constituant en corporation l'As-
sociation des Hoteliers de la province
de Québec, M. Godbout.

Loi concernant les fideli-commissai-
res de la succession de James
O'Brien.—M. Desormeaux.

Loi constituant en corporation la
compagnie T. P. Pelletier.—M. Dion.

En réponse à l'hon. M. Leblanc,
l'hon. M. McCorkill dit que le mon-
tant des dépenses encourues durant
l'année 1904-05, qui a été payé après
cette date, est de \$36,921. Mais du-
rant l'année 1904-05 on a également
payé un montant de \$38,000 qui appar-
tenait en réalité à l'année précédente.

LE CONGRES DE CHASSE ET DE
PECHE

M. Bergevin demande dans un dis-
cours que personne n'écoute, que les
résolutions du congrès de chasse et
de pêche soient mises en vigueur et
insérées dans la loi de la province,
afin d'assurer un revenu additionnel
à la province et une meilleure protec-
tion au gibier et au poisson.

CE QUI VA SE FAIRE

L'hon. M. Prevost remercie le dé-
puté du Beauharnois d'avoir attiré

l'attention de la chambre sur un sujet
aussi important. Il y a des réformes à
faire. Pour les fins de chasse et de
pêche, il se propose de diviser la pro-
vince en six grands districts qui se-
ront placés chacun sous la surveil-
lance d'un inspecteur à qui les garde-
chasse et pêche seront directement res-
ponsables. Ceux-ci ne sont pas beau-
coup payés, il est vrai, mais il y en a
parmi eux qui ne font absolument rien
et qu'il importe de stimuler. Il
remercie le Pacifico et le Grand-
Tronc de leur offre de transporter
gratuitement les garde-chasse dans
l'exécution de leur devoir. La protec-
tion du gibier et du poisson est si
importante pour les compagnies qu'il
espère que les autres compagnies sui-
vront leur exemple. Pour arrêter la
tuerie en masse de certains gibiers,
l'on adoptera le système des coupons
qui consistera à fournir à chaque cha-
seur le nombre de coupons correspondant
au nombre de têtes qu'il a le
droit d'abattre et qui sont détruits
par les compagnies de transport aussitôt
qu'ils leur sont présentés.

Quant aux pêcheries, le système de
la pêche à sène, elle sera complète-
ment prohibée dans les lacs et sévère-
ment surveillée là où la demande du
commerce exige qu'il soit toléré.
M. Prevost fait remarquer qu'une au-
tre cause de la destruction du poisson
est le déchet des moulins qui sera
sévérement surveillé à l'avenir.
L'usage de la dynamite pour tuer le
poisson sera aussi complètement prohi-
bé.

Le ministre annonce qu'il a l'inten-
tion de publier un rapport sur l'exploita-
tion d'un territoire de chasse et de pêche
sur une superficie de 300 milles carrés au
sud-est de la province, qui a été achetée
à la compagnie de la Baie du Nord.
Les sportsmen étrangers ont payé plus
que les résidents pour avoir le droit de
pêcher et de chasser dans la province.
C'est ce qui se fait dans toutes les
autres provinces, et il n'est que juste
que nous faisons de même dans la
province de Québec. Cependant, le
prix de souscription déjà versé par un
membre d'un club pourra être déduit
de ce chiffre. Ce projet de taxes sur
les sportsmen étrangers est approuvé
par le "Rod & Gun" l'organe le plus
autoritaire du sport au Canada.

La conférence d'Algesiras

La querelle marocaine menace de dégénérer en un "casus belli"

OPINION FRANCAISE ET ANGLAISE

Paris, 22.—Dans les cercles politi-
ques et parlementaires, on croit ferme-
ment que la France ne fera pas de
nouvelles concessions à l'Algérie. L'un
autre côté, on croit que les Etats-Unis
interviendront pour tâcher de sauver
la situation.

Mais le gouvernement français ne
fera pas un pas de plus pour se concier
l'Allemagne. Dans le cas où le
cabinet se trouverait disposé à agir
autrement, il se trouverait en opposi-
tion formelle avec le parlement fran-
çais et l'opinion publique.

La seule chose qui reste à faire, pour
le moment, c'est de soumettre la ques-
tion de police à la discussion générale
de la conférence à Algesiras et de
prendre à témoin l'Europe entière des
efforts faits par la France pour arriver
à une entente. Il est également né-
cessaire de bien insister sur l'attitude
nettement hostile adoptée par l'Alle-
magne.

On sait encore si cela se fera immé-
diatement ou après la discussion de
questions de moindre importance, mais
on peut s'attendre à ce que la France
prenne rapidement une décision en ce
qui la concerne.

Un des membres les plus éminents
du parlement français, dont la compé-
tence en matières internationales est
hors de doute, a dit aujourd'hui à
Paris : "Tout ce qui peut arriver de pire,
c'est que les délégués se séparent sans
avoir accompli leur tâche. Il est pro-
bable que la guerre n'éclatera pas
avant un an, mais à mon avis, après
la visite que l'empereur Guillaume a
faite à Tanger, une guerre entre la
France et l'Allemagne est devenue une
certitude."

Il y a de puissantes raisons pour
que l'Allemagne ne nous attaque pas
maintenant. En attendant, il y aura
un intermède diplomatique pendant
lequel on n'entendra parler que de
concessions et de conciliation, mais
une issue fatale me semble inévitable."

L'OPINION ANGLAISE

Londres, 22.—On est généralement
d'opinion dans les cercles officiels an-
glais que l'Allemagne désire mainte-
nant voir la conférence d'Algesiras se
terminer sans avoir réglé la question
marocaine. L'opinion se manifeste
très nettement. L'Allemagne est ac-
cusée de mauvaise foi. Au bureau
des affaires étrangères on nie la rui-
meur disant que le roi Édouard et
l'empereur Guillaume doivent se ren-
contrer prochainement.

Une dépêche d'Algesiras, adressée
au "Telegraph" dit que ce qui s'est
passé jusqu'à présent, justifie pleine-
ment la politique de M. Delcassé, an-
cien ministre des affaires étrangères
de France. En ce qui concerne cette
puissance, la situation actuelle est
exactement ce qu'elle était au mois de
juin, quand M. Delcassé donna sa dé-
mission. Le projet de l'Allemagne,
au sujet de l'organisation de la Ban-
que d'Etat, est un défi à l'opinion
française et à la conférence.

L'attitude intransigente de l'Alle-
magne, à l'égard des dernières propo-
sitions françaises pour un règlement
de la controverse marocaine, condam-
ne la conférence d'Algesiras à l'insuc-
cès le plus complet.

On croit que l'Allemagne cherche à
faire dégénérer la querelle marocaine
en un "casus belli". Les derniers
événements semblent justifier cette
croyance. On attache moins d'importan-
ce au rejet des propositions fran-
çaises qu'à l'attitude récente de Guil-
laume II, qui le représente comme
cherchant une base au maintien de
la paix, en raison de sa prétendue
"grande amitié pour la France".
Cette attitude le rend encore plus sus-
pect à ceux qui le connaissent.

LA PRETENDUE MISSION DU BARON DE COURCEL

Londres, 22.—Le correspondant du
Daily Mail à Copenhague, dit qu'il
apprendrait que le baron de Courcel
représentait le gouvernement français
aux funérailles du roi Christian, à Al-
ché d'arriver à une entente avec l'Alle-
magne, sur la question marocaine,
en se servant de l'influence des finan-
ces françaises.

D'après ce correspondant, le diplo-
mate français offrit, au nom de son
gouvernement, d'ouvrir la Bourse de
Paris aux valeurs industrielles alle-
mandes. La France avait récemment
refusé d'accéder aux demandes des
grandes compagnies allemandes, qui
désiraient avoir leurs actions cotées
sur le marché français.

Le baron de Courcel offrit de por-
mettre à ces compagnies et à d'autres
de faire des transactions financières
en France, à la condition que l'Alle-
magne laisserait à celle-ci une entière
liberté d'action au Maroc. Le "Daily
Mail" déclare que l'empereur Guil-
laume, qui fut tout d'abord pris à l'im-
proviste par cette proposition, sembla
ensuite disposé à la considérer.

UN PERE RECLAME SON ENFANT

John Murphy, journaliste de Stone-
ham a demandé un "habeas corpus"
afin de reprendre possession de son
fils, Edward Murphy, qui est actuelle-
ment chez M. Alexandre Edgely, ma-
ître de section du chemin de fer Québec
et Lac St-Jean. Murphy a déclaré
être le père de cet enfant, âgé de 8
ans, issu de son mariage avec Ma-
thilda Cummings. A Edgely refuse
l'enfant de le laisser retourner dans
sa famille.

L'hon. juge Sir A. P. Pelletier a
accordé cet "habeas corpus" rappor-
table le 22 du courant.

La conférence d'Algesiras

La querelle marocaine menace de dégénérer en un "casus belli"

OPINION FRANCAISE ET ANGLAISE

Paris, 22.—Dans les cercles politi-
ques et parlementaires, on croit ferme-
ment que la France ne fera pas de
nouvelles concessions à l'Algérie. L'un
autre côté, on croit que les Etats-Unis
interviendront pour tâcher de sauver
la situation.

Mais le gouvernement français ne
fera pas un pas de plus pour se concier
l'Allemagne. Dans le cas où le
cabinet se trouverait disposé à agir
autrement, il se trouverait en opposi-
tion formelle avec le parlement fran-
çais et l'opinion publique.

La seule chose qui reste à faire, pour
le moment, c'est de soumettre la ques-
tion de police à la discussion générale
de la conférence à Algesiras et de
prendre à témoin l'Europe entière des
efforts faits par la France pour arriver
à une entente. Il est également né-
cessaire de bien insister sur l'attitude
nettement hostile adoptée par l'Alle-
magne.

On sait encore si cela se fera immé-
diatement ou après la discussion de
questions de moindre importance, mais
on peut s'attendre à ce que la France
prenne rapidement une décision en ce
qui la concerne.

Un des membres les plus éminents
du parlement français, dont la compé-
tence en matières internationales est
hors de doute, a dit aujourd'hui à
Paris : "Tout ce qui peut arriver de pire,
c'est que les délégués se séparent sans
avoir accompli leur tâche. Il est pro-
bable que la guerre n'éclatera pas
avant un an, mais à mon avis, après
la visite que l'empereur Guillaume a
faite à Tanger, une guerre entre la
France et l'Allemagne est devenue une
certitude."

Il y a de puissantes raisons pour
que l'Allemagne ne nous attaque pas
maintenant. En attendant, il y aura
un intermède diplomatique pendant
lequel on n'entendra parler que de
concessions et de conciliation, mais
une issue fatale me semble inévitable."

L'OPINION ANGLAISE

Londres, 22.—On est généralement
d'opinion dans les cercles officiels an-
glais que l'Allemagne désire mainte-
nant voir la conférence d'Algesiras se
terminer sans avoir réglé la question
marocaine. L'opinion se manifeste
très nettement. L'Allemagne est ac-
cusée de mauvaise foi. Au bureau
des affaires étrangères on nie la rui-
meur disant que le roi Édouard et
l'empereur Guillaume doivent se ren-
contrer prochainement.

Une dépêche d'Algesiras, adressée
au "Telegraph" dit que ce qui s'est
passé jusqu'à présent, justifie pleine-
ment la politique de M. Delcassé, an-
cien ministre des affaires étrangères
de France. En ce qui concerne cette
puissance, la situation actuelle est
exactement ce qu'elle était au mois de
juin, quand M. Delcassé donna sa dé-
mission. Le projet de l'Allemagne,
au sujet de l'organisation de la Ban-
que d'Etat, est un défi à l'opinion
française et à la conférence.

L'attitude intransigente de l'Alle-
magne, à l'égard des dernières propo-
sitions françaises pour un règlement
de la controverse marocaine, condam-
ne la conférence d'Algesiras à l'insuc-
cès le plus complet.

On croit que l'Allemagne cherche à
faire dégénérer la querelle marocaine
en un "casus belli". Les derniers
événements semblent justifier cette
croyance. On attache moins d'importan-
ce au rejet des propositions fran-
çaises qu'à l'attitude récente de Guil-
laume II, qui le représente comme
cherchant une base au maintien de
la paix, en raison de sa prétendue
"grande amitié pour la France".
Cette attitude le rend encore plus sus-
pect à ceux qui le connaissent.

LA PRETENDUE MISSION DU BARON DE COURCEL

Londres, 22.—Le correspondant du
Daily Mail à Copenhague, dit qu'il
apprendrait que le baron de Courcel
représentait le gouvernement français
aux funérailles du roi Christian, à Al-
ché d'arriver à une entente avec l'Alle-
magne, sur la question marocaine,
en se servant de l'influence des finan-
ces françaises.

D'après ce correspondant, le diplo-
mate français offrit, au nom de son
gouvernement, d'ouvrir la Bourse de
Paris aux valeurs industrielles alle-
mandes. La France avait récemment
refusé d'accéder aux demandes des
grandes compagnies allemandes, qui
désiraient avoir leurs actions cotées
sur le marché français.

Le baron de Courcel offrit de por-
mettre à ces compagnies et à d'autres
de faire des transactions financières
en France, à la condition que l'Alle-
magne laisserait à celle-ci une entière
liberté d'action au Maroc. Le "Daily
Mail" déclare que l'empereur Guil-
laume, qui fut tout d'abord pris à l'im-
proviste par cette proposition, sembla
ensuite disposé à la considérer.

UN PERE RECLAME SON ENFANT

John Murphy, journaliste de Stone-
ham a demandé un "habeas corpus"
afin de reprendre possession de son
fils, Edward Murphy, qui est actuelle-
ment chez M. Alexandre Edgely, ma-
ître de section du chemin de fer Québec
et Lac St-Jean. Murphy a déclaré
être le père de cet enfant, âgé de 8
ans, issu de son mariage avec Ma-
thilda Cummings. A Edgely refuse
l'enfant de le laisser retourner dans
sa famille.

L'hon. juge Sir A. P. Pelletier a
accordé cet "habeas corpus" rappor-
table le 22 du courant.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC.

Municipalité de St-Victor de Tring

COMTE DE BEAUCE

A une séance spéciale du conseil
municipal de St-Victor de Tring, Co.
de Beauce, tenue par ajournement, au
lieu ordinaire des sessions, jeudi, le
quatrième jour du mois de février cou-
rant, à six heures de l'après-midi,
conformément aux dispositions du
Code municipal de la Province de
Québec ; à laquelle séance sont pré-
sents : M. le maire Philippe Bolduc,
MM. les conseillers Napoléon Lessard,
Wilfrid Jolicoeur, Thomas Pénin, Jo-
seph Doyon, Clément Rodrigue, for-
mant un quorum sous la présidence du
maire, il est :

Proposé par Wilfrid Jolicoeur,
Secondé par Joseph Doyon :

Attendu qu'une requête est devant
le Conseil, signée par l'hon. Joseph
Bolduc, sénateur, H. Lacourcière, M.
D. Louis Turgeon et autres, deman-
dant que le conseil adopte un règle-
ment prohibant, dans les limites de
cette municipalité de St-Victor de
Tring, la vente en toute quantité
quelconque de liquides enivrants, al-
cooliques, fermentés, vineux, l'em-
bouteillage et la vente de bière ; at-
tendu qu'un avis public a dûment été
donné par notre secrétaire-trésorier
dans le temps légal de la demande de
la susdite requête, tel qu'il appert par
l'original du dit avis et du certificat
de publication annexé au dit avis, et
qu'aucune opposition n'a été faite à
la susdite requête ; attendu qu'un tel
règlement serait d'une grande impor-
tance pour le bien public et général
de la municipalité ; que le règlement
intitulé "Règlement prohibant l'écou-
lement" soit adopté par le conseil, sa-
voir :

Il est ordonné et statué par règle-
ment du conseil municipal de St-Vic-
tor de Tring, comté de Beauce, com-
me suit : 1. Que la vente en toute
quantité quelconque de liquides fer-
mentés, alcooliques, enivrants, vi-
neux, l'emouteillage et la vente de
bière soient prohibées dans les limites
de cette municipalité et sur les cours
d'eau qui en dépendent, depuis le pre-
mier jour de mai, mil neuf cent-six,
jusqu'à révocation du présent règle-
ment ;

2. Que le présent règlement entrera
en force et vigueur après avoir été
approuvé par une majorité des élec-
teurs municipaux dûment qualifiés
dans cette municipalité ;

3. Que le secrétaire-trésorier de ce
conseil sera tenu de transmettre im-
médiatement après approbation par
les électeurs, une copie certifiée du
présent règlement au percepteur du
revenu de l'intérieur, pour le district
de Beauce.

Adopté à l'unanimité.

PHILIPPE BOLDUC, maire.
JOSEPH VEILLEUX, Sec-Trs.

Province de Québec,
Municipalité de St-Victor de Tring.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier du
conseil municipal de St-Victor de
Tring, certifie sous mon serment d'of-
fice que la copie du règlement ci-des-
sus est une vraie copie du règlement
passé et adopté par le dit conseil mu-
nicipal, le quatrième jour du mois de
février, mil neuf cent-six.

JOSEPH VEILLEUX, Sec-Trs.

CANADA
Province de Québec,
Municipalité de St-Victor de Tring.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sou-
signé, secrétaire-trésorier du conseil
municipal de St-Victor de Tring que
le règlement ci-dessus de la munici-
palité susdite de St-Victor sera pris
en considération par les électeurs mu-
nicipaux de la municipalité susdite,
n'importe à quel moment, pour approu-
ver ou désapprouver le dit règlement,
lundi, le douzième jour de mars pro-
chain, à dix heures de l'après-midi,
dans la salle du conseil de la dite mu-
nicipalité ; auquel jour une assemblée
publique des électeurs municipaux
dûment qualifiés de cette municipalité
sera tenue à l'effet d'élire le conseil
de la municipalité susdite, à dix
heures du matin, dans le but d'approu-
ver ou de désapprouver le dit règle-
ment ; et qu'un poll sera alors tenu
dans ce but, durant le temps et de la
manière fixés par la loi.

Daté à St-Victor de Tring, ce sei-
zième jour du mois de février, mil
neuf cent-six.

JOSEPH VEILLEUX, Sec-Trs.

CANADA
Province de Québec,
Municipalité de St-Victor de Tring.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sou-
signé, secrétaire-trésorier du conseil

LEVENEMENT
JOURNAL POPULAIRE

Publié, imprimé et distribué par la Compagnie de L'ÉVÉNEMENT, incorporée par lettres patentes, 30 rue de la Fabrique, Québec.

ABONNEMENT: Un an \$3.00, six mois \$1.50. Abonnement à l'édition hebdomadaire, public hebdomadaire: Un an \$1.50.
Tous les envois de journaux, revues, etc., sont accompagnés d'un coupon pour la réimpression. Les coupons sont envoyés par la poste. Demandez l'abonnement, envoi d'argent, changement d'adresse, etc., par la poste.
N.B.—Tous documents destinés à la publication, doivent être adressés à: "RÉDACTION DE L'ÉVÉNEMENT".

LEVENEMENT
L. P. 69, Québec.
Téléphone 500
QUÉBEC, 23 FÉVRIER, 1906.

L'INSTRUCTION

PUBLIQUE

DANS LA PROVINCE

Nous reproduisons ailleurs un extrait considérable du rapport de M. le surintendant de l'instruction publique pour l'année 1904-05.

Ce document mérite d'être lu avec attention.

L'instruction de nos enfants est de première importance, et tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre province doivent encourager les efforts qui se font pour améliorer tout ce qui touche à l'enseignement.

En étudiant le rapport de M. le surintendant, ceux-ci se convaincront que notre enseignement élémentaire n'est pas pareil dans cet état d'infirmité que prétendent les réformateurs qui ne croient rien à offrir de mieux et qui ne croient rien à offrir de mieux et qui ne croient rien à offrir de mieux.

L'assistance aux écoles est plus considérable, l'enseignement se donne avec plus de succès, les résultats obtenus sont meilleurs, notre peuple se fait petit à petit, plus généreux, l'école s'améliore, en plusieurs localités elle est parfaite, et l'instituteur est mieux apprécié.

Sans doute, tout n'est pas parfait encore, mais le progrès est sensible, l'élan est donné, grâce à l'énergie persévérante du Conseil de l'instruction publique et du surintendant, nous sommes dans la bonne voie.

Secondons les efforts des autorités, aidons-le par notre propagande et nous ferons œuvre de bons citoyens et de bons patriotes.

NOTRE SYSTÈME

D'ENSEIGNEMENT

APPRECIÉ A L'ÉTRANGER

L'on répète souvent que les succès remportés aux différentes expositions universelles par le système d'enseignement de la province de Québec répond victorieusement aux plaintes exagérées de ceux qui ne veulent voir dans ce système que des défectuosités, ridicules et abominations.

Tout le monde sait que nous avons obtenu des prix importants à ces grands concours de tous les systèmes d'enseignement en vigueur dans l'univers entier. Mais on oublie si vite les détails souvent très significatifs d'un fait de cette nature qu'il n'est pas hors de propos de les rappeler brièvement. C'est sans doute cette réflexion qui a inspiré M. Mousseau, député de Soulanges, en posant la question suivante:

Par M. Mousseau.—La province de Québec a-t-elle, depuis 20 ans, figuré aux sections d'instruction publique des différentes expositions universelles qui ont été tenues, soit en Europe, soit en Amérique?

2. Dans l'affirmative, auxquelles?

3. Avec quels résultats, quant aux marques de distinction obtenues?

Remarquons bien la réponse: "Réponse par l'hon. M. Roy:—1. Oui.

2. A l'exposition Colombienne de Chicago, en 1893, et à l'exposition universelle de Paris en 1900.

3. (a) A l'exposition de Chicago il a été décerné 73 médailles ou diplômes d'honneur aux personnes ou aux institutions scolaires qui avaient pris part à cette exposition.

(b) Voici la liste officielle des récompenses obtenues à l'exposition universelle de Paris en 1900:

CLASSE—I
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le gouvernement du Canada, grand prix; Deux maisons de haute éducation au Canada sont mentionnées comme ayant contribué à l'obtention de ce grand prix, dont six de la seule province de Québec, savoir: le collège de St-Sulpice, le séminaire de Québec,

le séminaire de Sherbrooke, le collège de Ste-Marie, le séminaire des Trois-Rivières et le collège de Lévis.

CLASSE—II
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Le gouvernement du Canada, grand prix; ont participé à cette récompense, dans la province de Québec, l'Université Laval et l'Université McGill.

CLASSE—III
Enseignement spécial des beaux arts, le Conseil des arts de la province de Québec, médaille d'argent.

L'élection de Maisonneuve

Tout indique que M. Verville sera élu

(D'après le journal)

Montréal, 22.—C'est aujourd'hui la victoire de M. Maisonneuve.

Tout indique que le candidat ouvrier Verville sortira vainqueur de la lutte. Il y a eu, hier soir, au marché St-Jean-Baptiste, une assemblée considérable en faveur de M. Verville et les amis de M. Grohé ont été surpris de l'accueil que le quartier St-Denis a fait au candidat du gouvernement.

LA SPECULATION

SUR LES TERRES DE LA COURONNE

"Selon toute apparence, M. Prévost a agi sagement en faisant révoquer par son collègue M. Turgeon la vente de 46 lots de la région du Témiscamingue détentés par des spéculateurs. Il faut cependant que les journaux militants après avoir bien naïvement prétendu que cette décision est un des résultats du congrès de Saint-Jérôme. La spéculation sur les terres de la Couronne a été mainte fois dénoncée à la Chambre par M. Parent; elle a été signalée par la Commission de Colonisation comme la plaie de nos régions nouvelles. Elle se pratique depuis un temps immémorial sous l'œil des agents du gouvernement, presque tous infortunés ou incompétents, au dire de la même Commission. Le moyen le plus sûr de la supprimer serait de destituer la plupart de ces fonctionnaires, et de soumettre leurs successeurs à un contrôle sévère; rien n'indique que M. Prévost soit de faille à exécuter une pareille réforme."—Le "Nationaliste."

Enchaîné à un cadavre

Lugubre punition des anciens, répétée de nos temps modernes

Les Romains avaient l'habitude de punir un meurtrier en l'enchaînant au cadavre de sa victime et partout où il allait, il était forcé de traîner après lui, la preuve visible de son forfait, cette forme révoltante, qui un jour était un homme.

Chaque jour, vous voyez des gens qui traînent le fantôme de leurs crimes. Et quelques-uns s'y sont tellement habitués, qu'ils sont devenus fantômes eux-mêmes.

Il y a des milliers de gens qui parcourent le monde, liés à des cadavres, leur estomac dyspeptique dont ils ne peuvent se débarrasser. Ils sont obligés de le supporter le mieux possible, toujours souffrant d'une forme quelconque d'indigestion, proche parente de la dyspepsie.

Ils ont une apparence misérable, leur énergie est à zéro, rien ne les intéresse, et ils n'intéressent personne, leur figure est ridée, leurs nerfs tendus, leurs épaules courbées, l'air de vous parler de cette miriade de gens qui satisfont leurs palais au dépend de leur estomac? Êtes-vous de ceux qui se ruinent à force de trop boire et de trop manger? Avez-vous des gonflements après les repas, et vous figurez-vous que ce sont vos vives qui vous empoisonnent? Avez-vous des nausées quand vous regardez à ceci ou cela. Avez-vous, à la fois, un dégoût et un désir de manger telle chose? Et ne souffrez-vous pas de mille autres choses, que vous seul connaissez?

Alors vous êtes vraiment dyspeptique et les probabilités veulent que vous le soyez déjà depuis longtemps.

Votre estomac est usé, ruiné. La digestion et le digestif est affaibli et tous les nerfs de votre estomac sont excédés de fatigue. Vous avez besoin que quelque chose s'empare de votre nourriture quand elle pénètre dans l'estomac et la digère pour lui.

"Stuart's Dyspepsia Tablets" accomplissent cela. Elles possèdent des ingrédients tellement puissants, qu'elles aident l'estomac dans le processus de digestion; elles guérissent la dyspepsie, les acidités d'estomac, indigestions, brûlements, fermentations. Elles fortifient l'estomac, augmentent le jus gastrique et font les deux-tiers des fonctions de l'estomac; ce qui lui donne une chance de se reposer.

Vous vous apercevrez du changement d'abord au cœur et à l'esprit et finalement dans tout le système. Vous pouvez avoir ces magnifiques pilules chez presque tous les pharmaciens, à 50 cts le paquet.

"Stuart's Dyspepsia Tablets" est le nom.

CLASSE—II
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le gouvernement du Canada, grand prix. Deux maisons de haute éducation au Canada sont mentionnées comme ayant contribué à l'obtention de ce grand prix, dont six de la seule province de Québec, savoir: le collège de St-Sulpice, le séminaire de Québec,

le séminaire de Sherbrooke, le collège de Ste-Marie, le séminaire des Trois-Rivières et le collège de Lévis.

IL Y A PROGRES SENSIBLE

DANS L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE

Les contributions scolaires ont augmenté d'un million de piastres depuis sept ans

Ceux qui s'intéressent au progrès de l'éducation dans la province et que les érudits des réformateurs plus tapageurs que compétents, ont pu inquiéter, liront avec plaisir les extraits suivants du rapport de M. le surintendant de l'instruction publique:

ENSEIGNEMENT ET SALAIRES. Quoiqu'on agite fortement la question de l'augmentation des salaires des instituteurs comme moyen efficace d'amener et de retenir dans la carrière des maîtres d'écoles compétents, on aurait tort toutefois de croire que le plus ou moins de valeur de l'enseignement est en raison directe du traitement payé à ses titulaires. Nombre d'institutrices, bien qu'elles ne reçoivent qu'une rémunération insuffisante, n'en sont pas moins aptes à l'art d'enseigner, car c'est le maître et non le salaire qui fait l'école.

Les statistiques des inspecteurs catholiques constatent que les succès remportés dans l'enseignement dépassent la moyenne dans tous les districts d'inspection, à l'exception d'un seul. Je dis les inspecteurs catholiques, car les rapports des inspecteurs protestants ne fournissent pas de statistiques sur ce point.

Le tableau suivant que j'ai préparé indique, sous forme de points conservés sur 100, la proportion des succès éducatifs constatés dans les municipalités scolaires catholiques de la province.

Municipalité	Nombre de municipalités	Nombre de points accordés	Nombre de points conservés	Nombre de points sur 100
M. Bégin	36	360	237.1	65.9
"Beland	28	280	159.1	56.9
"Belcourt	31	310	221.7	71.6
"Bergeron	25	250	216.7	86.7
"Bouchard	39	390	185.4	47.8
"Brault	73	730	509.2	69.8
"Chabot	44	440	307.1	69.8
"Chénouet	55	550	355.7	64.7
"Côté	25	250	147.0	58.9
"Côté	42	420	259.6	61.9
"Demers	27	270	148.4	55.0
"Dubaut	26	260	148.2	57.0
"Fontaine	28	280	142.9	51.1
"Genest-Labarre	39	390	332.8	85.3
"Goulet	34	340	249.4	73.0
"Guay, L. A.	31	310	216.2	69.8
"Guay, L. A.	33	330	211.3	64.1
"Hébert	49	490	361.6	73.8
"Lévesque	32	320	170.0	53.2
"Lévesque	34	340	206.3	60.7
"McGowan	35	350	305.8	87.4
"Molleur	32	320	212.8	66.5
"Nasot	30	300	222.5	74.2
"Pagé	27	270	212.6	78.8
"Paquet	3	30	27.8	92.8
"Pirameau	32	320	239.9	75.0
"Prud'homme	26	260	181.5	69.8
"Ruel	39	390	182.1	46.7
"Roy	40	400	267.5	66.9
"Savard	42	420	237.7	56.6
"Tanguay	26	260	147.2	56.6
"Tremblay	15	150	111.6	74.4
"Vien	19	190	106.4	56.0
Totaux	1,108	11,080	7,262.1	65.6

On remarquera que dans certains districts, par exemple ceux de M. M. Belcourt, Bergeron, Brault, Hébert, McGowan, Nasot, Pagé, Paquet, Pirameau, Tremblay, la moyenne des points dépasse les deux tiers et s'élève de 78 à 92.

Il ne faut pas croire non plus que les municipalités soient aussi mal disposées qu'on le dit envers leurs instituteurs. Des causes locales ou passagères dont on ne peut se rendre qu'imparfaitement compte quelquefois influent sur les décisions des commissions scolaires, mais la preuve de mesquineries, d'autres se montrent plus justes et plus généreuses.

Je citerai à ce propos, M. l'inspecteur Genest-Labarre, de Victoriaville, qui dit:

"Je ne constate nulle part aujourd'hui chez les commissions scolaires, manque de générosité pour payer les instituteurs. On me dit souvent: 'Envoyez-nous de bonnes institutions' et nous les payons bien. Les commissions scolaires de la municipalité de St-François-Xavier de Brompton, à la suite d'une entente à laquelle ils ont souscrit, ont réglé, pour l'avenir, d'accorder le montant de \$150 comme salaire à toute 'institution aspirant à enseigner dans leur municipalité, à condition que cette institution soit porteuse d'un bon certificat de son inspecteur'.

M. l'inspecteur P. X. Guay, de St-Maurice, après avoir dit que les instituteurs religieux qui ne recevaient que \$200, reçoivent maintenant \$250, et les institutrices religieuses \$200, fait la remarque suivante:

"Pour les écoles élémentaires, le traitement moyen en 1900-01 était de \$143.34; en 1904-05, il est de \$155.46; y compris les institutrices non diplômées, les salaires ont augmenté de \$12.12, ce qui prouve bien que les instituteurs ne sont pas payés moins bien qu'avant."

M. l'inspecteur L. N. Lévesque, qui dit dans sa circulaire: "Le traitement moyen est de \$111, outre le logement et le chauffage dont les instituteurs bénéficient. Je ne compte plus qu'une municipalité où quelques titulaires ont moins de \$100. Cette somme ne représente pas des émoluments en rapport avec les fonctions, mais il y a augmentation constante."

M. l'inspecteur J. E. Savard, de Chicoutimi, dit: "Il se produit un bon mouvement concernant l'augmentation du traitement des instituteurs; on commence à comprendre que le personnel enseignant doit être rétribué en proportion de l'importance de ses services et que les travaux de l'intelligence ne doivent pas être évalués à un moindre taux que les travaux manuels. Dans la ville de Chicoutimi, au village de Jonquière, à St-Jérôme, St-Félicien, St-Prime, et ailleurs, les institutrices élémentaires dont le traitement était de \$80 à \$100 reçoivent maintenant \$125, logement et chauffage fournis par les commissions scolaires; ce mode est pratiqué dans toutes les municipalités scolaires de ma circonscription. Plusieurs institutrices du cours modèle ont reçu aussi une augmentation notable."

Tous ces faits sont des indices encourageants, et je suis heureux de voir les choses s'améliorer ainsi d'année en année. Seulement, on ne peut

trop demander à la fois, car, comme le fait observer un inspecteur, il vaut mieux procéder par la persuasion et la douceur plutôt que de brusquer les gens et de vouloir aller trop vite. Au reste, dans les districts où la colonisation est peu avancée, on ne peut exiger des colons qui sont soumis à des travaux très rudes et à des privations constantes, autant que des cultivateurs des anciennes paroisses ou des villes. Cependant, je n'hésite pas à le dire, je pourrais citer des municipalités peu fortunées où la taxe scolaire est plus élevée que dans certains endroits riches et populeux.

Continuant à parler des institutions, je ferai observer que la rareté des personnes compétentes pour l'enseignement continue à se faire sentir chez les protestants plus que chez les catholiques.

Plusieurs causes contribuent à cette rareté des professionnels de l'enseignement chez les protestants. Entre autres de ces causes, on peut mentionner que les salaires payés par les municipalités dans les endroits les plus favorables et l'accroissement rapide des territoires et des nouvelles provinces du Nord-Ouest ont les institutrices qui ont suivi les cours de l'école normale McGill vont s'établir avec le espoir d'obtenir un bien meilleur traitement que dans notre province. Les emplois d'institutrices, de clerges et de sténographes, de divers autres de la carrière de l'enseignement nombre de filles diplômées.

La population protestante souffre, en outre, du fait que parmi elle deux cents écoles environ ne sont ouvertes que six mois par année. Évidemment, il devient plus difficile de se procurer pour une si courte période une institutrice de mérite, à moins d'offrir un salaire mensuel très élevé.

Concentration des écoles

Lors de la refonte de la loi scolaire en 1890, on donna aux commissions d'écoles l'autorisation de prendre des mesures, s'il leur jugeait utile ou profitable, pour réunir les écoles en une seule et en ramener en voiture les élèves éloignés.

C'est l'article 118 de la loi.

Cette disposition législative n'a pas eu à proprement parler d'effets pratiques. Depuis environ sept ans qu'elle existe, seulement quatre municipalités protestantes dans lesquelles le nombre des enfants n'était pas suffisant pour maintenir plusieurs écoles en existence, ont adopté le système de la concentration scolaire. Ce sont Kingston, Richmond, Elvinton et Rougemont.

Dans beaucoup d'endroits de la province, surtout dans les paroisses bien établies et à population nombreuse, on n'éprouve pas le besoin de centraliser les écoles, cela tient à ce que le nombre des enfants dans les écoles laisse peu à désirer.

Du reste, à propos de cette question de centralisation, il importe de ne pas perdre de vue la division des terres qui n'est pas la même dans les paroisses, les terres étant beaucoup plus profondes que larges, les maisons sont plus rapprochées, et les relations entre les voisins et par suite avec l'école sont plus faciles et plus fréquentes.

En outre, les familles canadiennes-françaises sont très nombreuses, et chacun envoie à l'école plusieurs enfants.

La réunion de 4 à 5 écoles en une seule supposerait l'agglomération à l'école centrale de 120 à 150 élèves et quelquefois davantage. Dans ce cas, la centralisation n'aurait guère pour effet de diminuer le nombre des instituteurs, et la distance à parcourir comme de grand nombre des enfants à transporter, exigeant plusieurs voitures à deux chevaux, entraîneraient de fortes dépenses.

Il y a aussi à considérer l'état des chemins publics qui, dans notre province ne semble guère vouloir dans les bonnes du printemps et de l'automne ou les amas de neige de l'hiver, de grands véhicules sont difficiles à faire mouvoir.

La centralisation scolaire dans notre province ne semble guère vouloir dans les endroits où les écoles ne sont fréquentées que par un petit nombre d'élèves, et ne sont pas trop éloignées des unes des autres, afin que la distance à parcourir pour se rendre à la classe ne soit pas trop grande.

C'est ainsi que la municipalité protestante de Kinsey, qui possède cinq écoles fréquentées par environ 40 enfants, a cru avantageux de se prévaloir des dispositions de l'article 118 de la loi et de réunir ces 40 élèves dans une seule maison.

Dans tous les cas, la loi laisse aux commissions d'écoles à décider de l'opportunité de la centralisation des écoles dans leurs paroisses respectives.

Maisons d'écoles

Je me suis appliqué, depuis mon entrée en office, à améliorer les constructions scolaires. Dans ce but, j'ai fait préparer par l'architecte du département des Travaux Publics, il y a dix ans de cela, des plans de maisons d'écoles conformes aux règlements du Conseil de l'instruction publique et aux prescriptions de l'hygiène. Je donne gratuitement ces plans aux commissions scolaires qui sont appelées à réaliser leurs projets.

Avant 1895, les commissions scolaires préparèrent eux-mêmes des plans par des ouvriers plus ou moins compétents, sans égard aux règlements scolaires et sans tenir compte des instructions du Surintendant.

La correspondance volumineuse de mon département avec les commissions d'écoles indique les efforts que nous déployons pour leur persuader fidèlement les plans qui leur sont fournis, et de se conformer aux devis des travaux qu'ils soumettent à notre approbation.

Depuis que j'ai chargé spécialement un employé de compiler régulièrement les rapports des inspecteurs d'écoles et d'écrire aussitôt aux commissions scolaires pour les informer des modifications que ces officiers recommandent de faire, j'ai remarqué un changement très prononcé pour le mieux. Les commissions en général font preuve de bonne dispositions et acceptent aujourd'hui avec plus de déférence, les observations qui leur sont faites. Le progrès peut paraître lent, mais il existe et, avec le temps, il se généralise de plus en plus.

M. Antoine Dessau, est employé chargé, depuis quatre ans, d'accomplir ce travail d'examen de rapports; il le fait avec zèle et l'expérience qu'il acquiert lui permet de remplir ce devoir avec efficacité. A ma demande, il a préparé avec l'aide de l'infatigable archiviste du département, M. L. J. Prégen, un tableau des maisons d'écoles construites de 1895 à 1905, dans chaque comté de la province, d'après les plans fournis par mon département, et un autre tableau des mêmes maisons par district d'inspection. Ces tableaux que je publie ci-dessous constatent que, depuis dix ans, 1,827 maisons d'écoles ont été ainsi bâties.

En 1904-05, j'ai fourni ou approuvé 224 plans de maisons et d'après les rapports spéciaux des inspecteurs catholiques, il aurait été dépensé pendant l'année scolaire 1904-05, pour la construction de nouvelles écoles, une somme de \$325,522.00.

Ce chiffre ne représente pas toutefois le montant réel dépensé; il est au-dessous de la vérité, car plusieurs rapports ne nous sont pas parvenus, soit parce que les inspecteurs ont négligé de les transmettre au département, soit parce que certaines maisons d'écoles ne sont pas entièrement terminées.

Cette somme de \$325,522.00 ne concerne que la construction des écoles catholiques.

Nous possédons aujourd'hui dans la province 6,427 écoles de toutes catégories.

La présence moyenne des élèves dans les écoles élémentaires est de 72.08 pour cent, celle des écoles intermédiaires de \$1.00 et celle des écoles primaires supérieures de \$5.96.

Dans les écoles normales, sur 416 élèves, le chiffre de 410 représente la présence moyenne.

Le nombre des enfants qui vont à l'école dans la province de Québec s'élève maintenant à 355,215, soit une augmentation de 40,486 élèves depuis sept ans.

Les contributions générales scolaires ont augmenté, de juin 1898 à juin 1905, soit en sept ans, de la somme de \$1,033,137.

Le tabac CHAMPLAIN

est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur pour la santé.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

Les Trains laissent Lévis

8.00/ Express pour Beauce, Mégantic, Sherbrooke, etc.

3.00/ Express pour Boston et New York

7.45/ Accommodation pour Sherbrooke et les stations intermédiaires

LES TRAINS ARRIVENT A LEVIS

Express de Boston et New-York..... 1.00 P.M.

Express Local..... 2.30 P.M.

Accommodation..... 7.15 A.M.

NOTES.—Un officier de douane des États-Unis examine les bagages qui partent directement à Québec.

Pour réserver le Pullman et autres détails, s'adresser à E. S. Stocking, Agent des billets pour la Cité, au No. 52 rue St-Louis.

Le train

ECHOS DE CHEZ NOUS

SUR LE BILL DE RIMOUSKI

COUP D'ŒIL ET RÉFLEXIONS

Maintenant que le peuple tout entier est saisi de nos affaires, et qu'il nous impute à blâme de légiférer à l'encontre des droits acquis du clergé, des maisons d'éducation et de charité, n'est-il pas opportun, nécessaire même, de donner au public en général, aux gens de chez nous tout particulièrement, l'explication de ce nouvel état de choses, et de faire la part de responsabilité ?

Au préalable, rappelons sommairement qu'au point de vue catholique, les biens de l'Eglise, ceux des maisons d'éducation et de charité, ne sont pas imposables, c'est-à-dire qu'ils sont exempts des obligations et des charges de la loi civile.

Les gouvernements de tous les pays reconnaissent le droit d'immunité pour tous les biens profanes d'utilité publique, parmi lesquels sont invariablement classés les biens propres de l'Etat. Peuvent-ils ne point reconnaître l'utilité publique de l'Eglise essentiellement moralisatrice, des maisons d'éducation, sauvegardes de la langue et de la foi, des institutions de charité, refuges toujours hospitaliers des malades, des orphelins, des vieillards, des impotents, de tous les miséreux ?

Telle fut de tout temps, la croyance respectée des peuples, et l'enseignement de l'Eglise.

Nous tenons donc comme mauvais, toute loi civile qui porte atteinte à l'inviolabilité de l'immunité des biens de l'Eglise, des maisons d'éducation, des institutions de charité tout comme ceux de l'Etat, ou d'utilité publique.

En écrivait sur cette question, deux amours nous animent : celui de l'Eglise Catholique, notre mère, celui de Rimouski, notre ville natale. Nous tenons à prouver que si la première est lésée dans ses droits, la seconde n'en est pas déléguement coupable, et qu'elle n'a fait que s'autoriser de lois préexistantes en face desquelles, personne, avant aujourd'hui, n'a cru bon de protester. Elle s'en est autorisée en bonne part, uniquement pour "se tirer d'affaires", en escamotant le bon vouloir des intéressés. Très candide et un peu naïve, elle ne se doutait pas, cette bonne ville, des froids de paroles qu'elle allait soulever, des injures qu'elle s'attirait, de la confusion en laquelle la mettrait cette impasse, de rouge au front, forcément, ses édiles se verraient congestionnés ! Comment s'en douter ?

Elle ne se présentait pas devant la législature pour faire consacrer un principe général, à toute la Province ; elle venait simplement rappeler qu'en vertu de la loi des villes (1903) elle avait le droit d'imposer des taxes sur toutes les propriétés, à part celles de l'Etat, pour subvenir aux besoins ordinaires de la municipalité, et demander, en outre, le pouvoir de prélever sur des propriétés qui, jusqu'alors, étaient exemptes. Celles de l'Etat exceptées, toujours une taxe additionnelle pour subvenir aux obligations occasionnées par la construction d'un aqueduc et des canaux d'égouts. En

d'autres termes, elle réclamait, pour un certain temps, le pouvoir d'imposer à toutes les propriétés, à part celles des gouvernements, les mêmes droits qu'à ceux particuliers. Elle ne demandait pas une loi nouvelle ; elle demandait une extension de la loi.

Les édiles de Rimouski présentaient à l'appui de leur demande, l'état de compte suivant, cité de mémoire, pas officiel, mais vrai dans son ensemble :

Nous venons d'émettre des débetures au montant de \$45,000.00 pour les années 1903 et 1904, pour le paiement des intérêts, et pour le fonds d'amortissement 614 p. c., soit \$8,125.00 tous les ans, d'ici cinquante ans.

Comme sources de revenus, nous n'avons, à l'heure présente, que quatre vingt-seize abonnés, y compris les hôtels, les boulangeries et les buanderies, donnant, comme recettes annuelles, une moyenne de \$1,000.00.

L'intercolonial n'a pas encore signé son contrat, et le taux à faire payer aux autres propriétés des gouvernements fédéral et local, pour la consommation de l'eau et l'usage des canaux d'égouts, n'est pas défini. A tout événement, nous ne pouvons guère compter sur plus de \$2,000.00 de revenu net, pour l'acquiesce d'ici quelques années, de sorte que, pour ce seul item, nous sommes en présence d'un déficit moyen annuel, de \$1,125.00.

Comment combler ce déficit, si ce n'est par l'imposition d'une taxe spéciale ?

Or, comme l'Eglise, l'Evéché, les maisons d'éducation et nos institutions de charité, l'on oublie que ce sont là autant d'œuvres d'utilité publique, ont profité et profiteront toujours de ces améliorations, nous demandons à ce qu'ils soient appelés à combler notre déficit, au prorata de l'évaluation de leurs biens, tout comme les autres contribuables.

Nous aurions de la loi des Villes 1903, qui la première a méconnu le droit d'immunité des œuvres d'utilité publique, nous prélevons déjà sur ces biens un impôt de 55 cts par \$100.00, pour les fins municipales ordinaires. Nous demandons de prélever en plus un impôt additionnel de 55 cts par \$100.00, pour payer les intérêts et le fonds d'amortissement de la dette contractée pour la construction de notre aqueduc et de nos canaux d'égouts. La charte spéciale en vertu de laquelle nous existons, nous donne bien le droit d'imposer jusqu'à \$2.00 par \$100.00 pour les besoins ordinaires, et nous n'aurions qu'à augmenter le taux de cette taxe qui n'est actuellement que de 55 cts par \$100.00 pour atteindre notre but ; mais nous préférons y aller de bon aloi et détailler aux contribuables le pourquoi de leur impôt.

Or voilà qu'il s'élève une tempête. Le Rimouski souffre un vent anti-clérical, dit-on : si le vouloir de cette ville est avéré, un principe mauvais s'insinuerait dans nos lois. Sa requête porte atteinte à l'immunité inviolable des biens temporaires nécessaires au libre développement de la religion et de ses œuvres ; les principes de respect à l'Eglise par l'Etat sont couronnés ; l'homme se fait payer tribut par Dieu ; la charité publique comme la charité privée contribuent au trésor municipal ; le citoyen se taxe personnellement jusqu'après sa mort.

Certes, tous ces raisonnements nous les croyons vrais, et les savons justes. Nous regrettons amèrement ne pas

CASTORIA

Pour Bébes et Enfants.

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Porte la Signature de *Chas. H. Fletcher*

Les avoir entendus formuler dès 1903, alors que vraiment le principe mauvais s'est infiltré dans nos lois, et nous nions que Rimouski soit "toute la cause" de ces rapports nouveaux entre l'Eglise et l'Etat. Rimouski, pour son compte, raisonne à faux malheureusement, mais elle raisonne comme a raisonné l'assemblée législative, le Conseil législatif et tous les législateurs provinciaux, en l'an de grâce 1903. Entraîné par ce courant, Rimouski a demandé davantage.

En voulant plus, elle a voulu le principe, c'est vrai ; mais avant elle, le principe, par d'autres, je devrais dire par tous les autres, avait été admis. Là fut le mal, en 1903 ; là, n'a été appliqué aucun remède. Du fait que personne n'a énergiquement protesté, à cette époque, l'on ne s'est pas rendu compte du principe nouveau, et ce n'est qu'un jour de la rétribution que les intéressés ont poussé du coude ceux qui réclamaient, et montré du doigt l'exigence arbitraire de la loi nouvelle.

Quant à ceux qui nous concernent particulièrement, mieux il eût fallu recourir de suite à la bonne entente, plutôt que de venir sujets à scandale pour le grand nombre qui ne nous connaît pas et qui ignore les lois ; mieux il eût fallu nous rappeler qu'il n'est pas, sur terre, de biens d'une utilité plus grande pour le peuple, que l'Eglise de Dieu, que le collège et les couvents, que l'hôpital, que l'asile des orphelins, que le refuge des vieillards, que le champ des morts ; mieux il eût fallu nous rappeler que le droit à l'immunité de tous ces biens est clairement établi et concédé par les lois de tous les gouvernements chrétiens, par l'Ecriture Sainte, par l'enseignement des papes les plus célèbres (Urban I, Boniface VIII, et Clément V), et surtout par les ordonnances du Ve Concile de Latran.

Mieux il eût fallu crier à nos législateurs : "Rappelez-vous la loi 1903 : elle est mauvaise !" plutôt que de dire : "Augmentez-en, en notre faveur, la vigueur et la portée !"

En présence de l'immunité de notre conseil municipal, la Législature a voté le bill No. 35 qui nous permet de taxer pour fins particulières des biens non imposables. Nous formulons l'espoir que le Conseil législatif ne ratifiera pas cette loi.

Nous croyons même que le conseil de ville n'en sera pas fâché et qu'il préférera en appeler à la générosité de ceux qu'il voulait atteindre par la loi.

Quand Honoré Merle, le canadien aux sentiments profondément religieux, libérait la conscience de ses compatriotes en restituant aux maisons d'éducation de la province de Québec l'école des biens des 16 suites spoliées, il faisait œuvre de justice et reconnaissait, par une loi qui est aujourd'hui sa gloire, l'utilité publique de nos maisons d'éducation et leur droit de posséder, sans contrainte ni impôts par l'Etat.

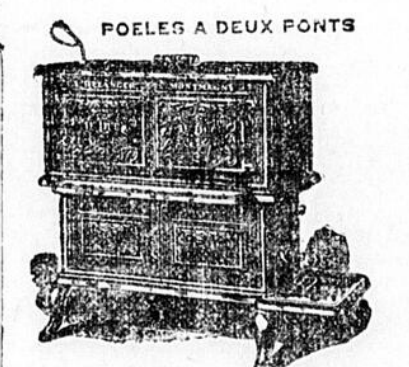
Quant à la suite de sir John A. MacDonald, la Chambre des Communes du Canada, toute entière, moins treize fanatiques, refusait de désavouer cette loi provinciale, elle affirmait aussi ce même droit et faisait œuvre éminemment juste et chrétienne.

Avec cette loi de 1903, avec cet amendement de 1906, où allons-nous ? On ridiculise ceux qui, à leur occasion parlent des choses de France. L'on a tort. Sur cette pente, quand on y glisse, sans le savoir, on peut aussi glisser bien bas.

Pour une question d'intérêt municipal, ne jetons pas au sein du peuple la semence de principes erronés. Apprenons-lui, plutôt, à respecter ce que vingt siècles de chrétienté n'ont jamais méconnu : forçons sa foi en étant nous-mêmes des hommes à l'esprit large, et ne méprisons pas de lui dire, même au risque de perdre une popularité éphémère, qu'il faut savoir, aux heures critiques, faire des sacrifices, mais ne jamais éprouver, même légèrement, sur le bien d'autrui.

BAPTISTE.

Rimouski, le 20 février 1906.



Nous faisons quatre patrons différents, français, anglais, américains, et un rond par anneau dans le fourneau. Triplet en deux morceaux. Demandez nos catalogues descriptifs.

A. Belanger
MONTMAGNY, QUE.



et VIN MEYNET
Remplacant avantageusement l'huile de foie de morue sans avoir aucun de ses inconvénients.

CHARTON, Pharmacien, 2, Rue de la Paix, PARIS
ET TOUTES PHARMACIES

SOLDE DE FEVRIER DE LA MAISON Z. PAQUET

LA RECEPTION enthousiaste que l'on a faite à nos occasions spéciales (bargains) pour les hommes, nous engage à faire une autre proposition aussi avantageuse pour le mois présent. Cette fois, notre programme porte sur les pardessus, avec cette entente qu'ils sont appropriés à la saison actuelle et pas trop lourds pour le commencement de la saison printanière. Ces habits dont la description détaillée sera donnée plus loin sont confectionnés d'après les dernières modes, et comme le nombre en est limité, on devra se presser quelque peu.

Les dames ne sont pas davantage oubliées dans les deux journées de vendredi et samedi. Il y aura pour elles, durant ces deux jours, des articles qui les intéressent au plus haut degré, tant au point de vue de la variété que du prix. Dans le rayon des chaussures, comme aux comptoirs des rubans et des bas, les dames sont à peu près sûres de tomber sur un article dont elles ont besoin.



Magnifiques pardessus

pour hommes

25 pardessus, seulement, pour hommes, dernière nouveauté, en beaux tweeds et chevrottes anglaises et écossaises, nuances grises et brunes, avec jolis canaux, rayures et "overplaid". Les meilleurs doublures italiennes, épaules larges convives, collet en velours de soie. Grands 39 à 44. Prix ordinaires : \$12.00 à \$18.00. Prix de solde de fév. \$8.00.

Pardessus épais

pour hommes

Seulement 35 pardessus épais pour hommes, principalement noirs, gris, doublés en tweed ou "mackinaw", avec plis dans le dos, collet-tempête haut. Grands 39 à 44. Prix régulier \$10.00, une rare occasion pour se procurer un bon pardessus d'hiver presque à la moitié de sa valeur. Prix de la vente de fév. \$5.50.

Pardessus pour les

jeunes gens

Seulement 75 pardessus pour jeunes gens, grands 31 à 34, dans les meilleurs tweeds anglais et écossais, doublés en drap italien, les manches doublées en "moiré", collet en velours de soie, plis dans le dos, avec ou sans ceinture, larges épaules convives, appropriés pour les commencements du printemps. Prix régulier : \$7.00 à \$9.00. Prix de la vente de fév. \$5.50.

Liquidation Finale dans le Rayon des Chaussures

Nous avons été tellement occupés jusqu'à présent à préparer une place dans les autres départements pour les nouvelles marchandises du printemps, que nous avons dû laisser le rayon des chaussures. Comme il ne nous reste plus que cinq jours pour réduire l'assortiment, nous faisons de suite les grandes remises qui suivent pour assurer une vente rapide.

Belles chaussures

pour hommes

Bottines de soirée en veau vernis français, pour hommes, grands 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11. Prix régulier : \$6.00. Pour la vente de fév. \$3.00.

Bottines à boutons pour hommes en chevreau "Vici" grands 9 et 10 1/2 seulement. Prix régulier : \$5.50. Prix de fév. \$3.00.

Bottines en chevreau d'Oxford pour hommes "Goodyear Welt", élastiques sur les côtés, 10 points seulement. Prix régulier : \$3.00. Vente de fév. \$1.50.

Bottines avec élastiques
Bottines avec élastiques (galette) boots en veau vernis, grand 5 points seulement. Prix régulier : \$4.00. Prix de la vente de fév. \$2.00.

Bottines Oxford

pour hommes

Bottines Blucher émaillées d'Oxford, grand 9 seulement. Prix régulier : \$4.00. Prix de vente de fév. \$2.00.

Bottines en cuir vernis d'Oxford, pour hommes, grand 10 points seulement. Prix régulier : \$2.00. Pour le mois de fév. \$1.00.



Chaussures boutonnées en chevreau pour dames, grands 1 1/2 à 7. Prix régulier : \$2.50. Prix de la vente de fév. \$1.25.

Bottines Oxford pour dames, en chevreau, en cuir vernis, à peu près de toutes les grandeurs. Prix régulier : \$2.00. Prix de la vente de fév. \$1.50.

BAS ET CHAUSSETTES

Durant deux jours seulement, vendredi et samedi, vous pourrez faire vos emplettes de bas et de chaussettes. Tout notre assortiment de bas de laine et de chaussettes pour dames, jeunes filles et enfants, sera vendu à un escompte de 25 p. c. sur les prix marqués. Quelqu'il soit un peu prématuré de parler déjà du printemps et que la saison actuelle nous oblige encore au port de bas et de chaussettes épais, nous avons un besoin d'espace tellement urgent pour nos nouvelles marchandises que nous préférons faire un sacrifice plutôt que de garder plus longtemps en réserve ce qui reste de l'ancien assortiment. En conséquence, mais pendant deux jours seulement, il vous est loisible de faire votre choix dans notre rayon si varié et si considérable de bas et de chaussettes, avec un escompte de 25 pour cent.

ROULEAUX pour serviettes, en bois dur, avec supports en nickel. Prix régulier : 15 cts. Prix de fév. 12c.

ANNEAUX pour serviettes, en nickel ciselé, anneaux avec supports en métal. Prix régulier : 10 cts. Prix de fév. 8c.

Suppléments pour serviettes, Monte qualité, 1 1/2 pouce de largeur. Prix régulier : 8 cts la verge. Prix de fév. 5c.

Rubans de 2 pouces de largeur. Prix régulier : 12 cts la verge. Prix de fév. 7c.

Rubans en velours de soie noire, 4 pouces de largeur, très belle qualité. Prix régulier, 90 cts la verge. Prix de fév. 35c.

Rubans de 3 pouces de largeur. Prix régulier : 16 cts par verge. Prix de fév. 9c.

Mouchoirs

pour hommes

Magnifiques mouchoirs pour hommes, en véritable toile, avec ourlets à jours, moyenne grandeur, très bonne qualité. C'est une excellente occasion pour les hommes de s'approvisionner de mouchoirs à des prix réduits. Le prix régulier de ces mouchoirs est de 20 cts chacun. Prix de fév. 12c.

DANS LE SOUBASSEMENT

Ici, les attractions ne manquent point. Et ces attractions comprennent les choses dont chacun a besoin à un moment donné. Ce serait très judicieux de votre part de profiter de la vente de Février pour acheter dans le soubassement des articles à bon marché. Venez voir, ne fut-ce que pour contenter une simple curiosité.

ROULEAUX pour serviettes, en bois dur, avec supports en nickel. Prix régulier : 15 cts. Prix de fév. 12c.

ANNEAUX pour serviettes, en nickel ciselé, anneaux avec supports en métal. Prix régulier : 10 cts. Prix de fév. 8c.

Suppléments pour serviettes, Monte qualité, 1 1/2 pouce de largeur. Prix régulier : 8 cts la verge. Prix de fév. 5c.

Rubans de 2 pouces de largeur. Prix régulier : 12 cts la verge. Prix de fév. 7c.

Rubans en velours de soie noire, 4 pouces de largeur, très belle qualité. Prix régulier, 90 cts la verge. Prix de fév. 35c.

Rubans de 3 pouces de largeur. Prix régulier : 16 cts par verge. Prix de fév. 9c.

HUILE pour machines à coudre, la meilleure huile qui soit sur le marché. Prix ordinaire : 8 cts la bouteille. Prix de fév. 5c.

CROCHETS en cuivre pour gravures légères et fortes. Prix régulier : 5 cts la douzaine. Prix de vent de fév. 3c.

Gants Chevreau (kid) pour hommes
Vendredi et samedi, nous placerons à l'étalage un grand assortiment de gants non doublés, en chevreau et mocha, pour hommes, aux prix à réduction qui suivent :
Prix actuel, 50 cts, réduit à 25 cts.
Prix actuel, 70 cts, réduit à 45 cts.
Prix actuel \$1.25, réduit à 75 cts.
Prix actuel, \$1.75, réduit à \$1.00.

Les Grands Magasins
Z. PAQUET
157-173, Rue St-Joseph

Pipes en bois françaises
Voilà une attraction très séduisante pour tous les fumeurs. Nous mettrons en vente, vendredi et samedi, 50 douzaines de pipes en bois françaises, avec bouts en caoutchouc, de tous les modèles, droites ou recourbées. Les prix réguliers sont de 15 à 25 cts chacune. Pour la vente de février, le prix est porté à... \$8c.

Comme Complement

De Notre Vente

Du Mois de fevrier

Un avantage précieux
pour les connaisseurs

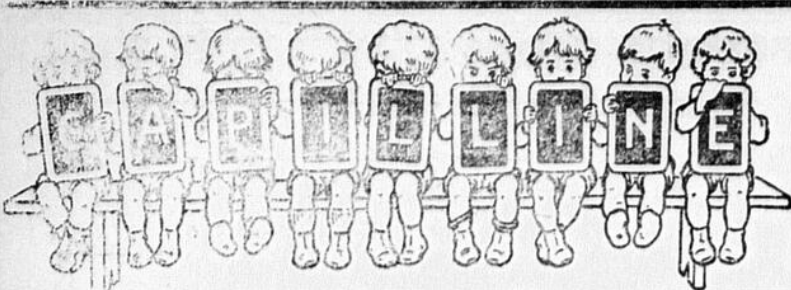
1200 Verges de Tapis Axminster Anglais, val. \$1.75, vendus pour... \$1.25

1200 Verges de Soies Taffetas Unies, valant 85c pour... 45c

Tout le reste du mois 10 p.c de reduction sur toutes les marchandises.

P. J. COTE

Vis-a-vis la Cote du Palais



Le Célèbre Régénérateur des Cheveux

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

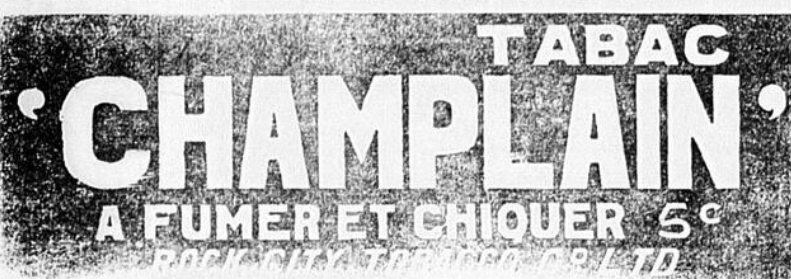
SI OUI

Employez la CAPILLINE qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Elle arrête la chute des cheveux et fait disparaître les pellicules.

Résultats incalculables. Vente toujours croissante.
SE VEND PARTOUT EN FLACONS DE 50 CTS.

La Cie des Laboratoires S. Lachance, Limitée
37 rue St-Christophe, Montréal

EN GROS A QUEBEC : MM. W. BRUNET & Cie
MM. Dr. ED. MORIN & Cie



LA MAISON Myrand & Pouliot

Offre tous les jours de nombreux bargains.

A PART CELA

JEUDI!! JEUDI!!

Reduction generale dans tous les departements de 10% à 20%

VENDREDI!! VENDREDI!!

Une journée speciale de marchandises blanches comprenant Toile à Nappes, Shirting, Lawn, Broderies, etc.

AUSSEI CLASSE MEME JOURNEE

Tous les Coupons à 50 pour cent de Reduction.

ALLONS EN FOULE PROFITER DE CES AVANTAGES

CHEZ

MYRAND & POULIOT

PATRONS NEW IDEA A la ville 10 cents.

Par la Maille 12 cents.

La corruption électorale en Angleterre

L'influence d'un pantalon neuf

Un journal du comté de Somerset, Angleterre, relate l'anecdote suivante, à propos de l'élection dans la circonscription de Bridgewater.

Une dame de la ligne des conservateurs, faisait sa tournée électorale. Elle rencontre dans un village la femme d'un électeur et lui adresse ainsi la parole :

— Bonjour, Mme Jones : votre mari va voter, comme toujours, pour les conservateurs, n'est-ce pas ?

La femme répond :

— Je n'ai, cette fois-ci, mon homme vote pour les libéraux. Il a reçu la promesse d'un cadeau à cet effet ; oui, ma foi, on a acheté son vote.

— Acheté son vote ! C'est très mal ! Quel lui a proposé ce marché ? Pouvez-vous me le nommer ?

— Ah ! ma bonne dame, si vous voulez me donner un demi-souvenir, je serais disposée à vous dire son nom.

La dame ouvre sa bourse et donne la petite pièce d'or, tout agitée dans l'attente du nom de l'auteur de cette cynique corruption électorale.

— Ma foi, madame, dit alors la femme de l'électeur, pour ne pas vous mentir, c'est moi qui ait fait changer le vote de mon mari, en lui promettant un pantalon neuf, s'il votait pour le candidat libéral et, avec vos dix siliings, il l'aura de moi, certes, son pantalon neuf.

MOTS POUR RIRE

Madame à monsieur :

— J'espère bien que, quoique député, s'il y avait la guerre, tu irais te faire tuer !

— Certes !... en tout cas j'enflammerais le courage de ceux qui iraient !

Epuisée par la Maladie des Reins

Mais fut délivrée des souffrances

Par les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins

Les douleurs dorsales, le mal de tête, les douleurs dans les membres et les dérangements des organes urinaires sont au nombre des symptômes de la maladie des reins. L'un de ceux qui sont accompagnés d'autant de douleurs et de souffrances et il y a peu de maladies dont les résultats soient aussi fatals.

Mme Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec, écrit : "J'aurais des douleurs au dos et aux côtés et de gros maux de tête, et j'étais complètement épuisée, par la maladie des reins. Le médecin avait inutilement épuisé tout son savoir dans mon cas. Avant la prise de ces pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, je n'avais pu faire que quelques pas dans la maison. Les douleurs ont disparu et je suis maintenant guérie, et que je puis faire l'importe quel travail sans aucun inconfort."

Une dame de mes connaissances était atteinte depuis deux ans, abandonnée par les médecins. Elle souffrait de constipation, indigestion et toutes sortes de maux et de douleurs. Sur mes conseils elle prit les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins et le mieux se manifesta graduellement jusqu'à maintenant où elle est bien et fait son ouvrage. Je ne laisais jamais passer une occasion de recommander cet excellent remède.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, à la dose de 25 c. la boîte, chez tous les pharmaciens, ou chez Edmond Roy, Ste-Rose de Watford, comté d'York, Québec. La signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur de "The Liver and Kidney Pills", est sur chaque boîte.

AU PALAIS DE JUSTICE

JUGEMENT

Le protonotaire a rendu jugement dans les causes suivantes :

Drolet et al vs O'Donnell et al—Jugement pour \$13,378.97 contre les défendeurs conjointement avec intérêt sur \$853.93, du 17 février courant, sur \$235.58 du 28 mai dernier, sur \$82.94 du 13 juin dernier et sur \$222 du 22 juin dernier et les dépens.

Turcotte vs Lortie—Jugement pour \$186.88 avec intérêt du 1 novembre dernier, sur \$142.00 à la c. c. avec intérêt sur \$44.88 du 1er février courant et les dépens.

ACTIONS DE LA COUR SUPÉRIEURE

Charles Edouard Pageau vs Alexis Paradis, \$100.00—Saisie-gagerie. E. Paré, \$190.00—Domages.

Oliver Michaud vs Joseph Rhéaume \$95.00—Billet.

François Théodore Lavoie et al vs Joseph N. Tanguay, \$175.50—Saisie revendication.

John Murphy vs Alexandre Bédard—Habeas corpus.

A LA SALLE DE L'ÉCOLE ST-JEAN-BAPTISTE, LUNDI ET MARDI, 5 ET 6 MARS, BILLETS ET PLANS CHEZ G. M. PETITCLERC, 376 RUE ST-JEAN.

Une ville dans deux provinces

Lloydminster, 21—La ligne frontière qui sépare les deux nouvelles provinces Saskatchewan et Alberta, passe justement dans la principale rue de cette ville ; conséquemment, la moitié de la ville se trouve dans une province et l'autre moitié dans l'autre province.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

Or, les citoyens de cette ville désirent que celle-ci soit localisée dans l'une ou l'autre province, et la majorité se prononce en faveur de la Saskatchewan. On va s'adresser au gouvernement à ce sujet.

LES HOPITAUX DÉBORDENT

LES FEMMES Y SONT EN MAJORITÉ

Les conseils de M^{me} Pinkham épargnent beaucoup de tristesses et coûteuses expériences.



C'est une constatation triste mais vraie que le nombre des femmes opérées dans nos hôpitaux augmente chaque année. Plus des trois quarts des patients couchés sur les lits blancs sont des femmes.

Chacune de ces patientes ont été mises en garde par cette sensation de pesanteur, cette douleur à droite ou à gauche de la matrice, cet époussément nerveux, douleur à la chute des reins, leucorrhée, étourdissement, flatuosité, déplacement de la matrice et irrégularités. Tous ces symptômes sont des indications d'une mauvaise condition des ovaires ou de la matrice et s'ils ne sont guéris, le mal continuera à se développer et le résultat est fatal en bien des cas.

La lettre suivante devrait apporter l'espoir aux femmes souffrantes. M^{me} Robt. Glenn, 434 rue Marie, Ottawa, Ont., écrit :

Chère M^{me} Pinkham : — Le Composé végétal de Lydia E. Pinkham est si bien et si universellement connu qu'il n'y a pas besoin de recommandation, mais je suis heureuse de le joindre aux nombreuses, que vous avez déjà reçues en sa faveur. J'ai eu d'autres souffrances, résultant de maladie des ovaires, pendant trois ans, et les médecins m'ont dit que je devais subir une opération, mais comme je ne le voulais point, j'étais votre Composé végétal et je suis trop heureuse de l'avoir fait, car il m'a redonné une santé parfaite et m'a épargné les souffrances d'une opération et les énormes dépenses qu'elle occasionne. Veuillez accepter mes sincères remerciements et mes meilleurs souhaits.

Ans si sûrement que Madame Glenn fait guérir des malades dans sa lettre, aussi sûrement le Composé végétal de Lydia E. Pinkham guérira chaque femme qui souffre de maladie de matrice, inflammation des ovaires, maladie des reins, irritabilité et prostration nerveuse.

M^{me} Pinkham invite toutes les jeunes femmes qui souffrent à lui écrire afin de lui demander conseil. Adresse Lynn, Mass.

Funérailles de feu

Dame Ls. L'Heureux

Mercrdis, le 21 courant, ont eu lieu au Château-Richer, les funérailles de Dame Ls. L'Heureux, née Marie-Dominique Trépanier. L'égèse, pour la circonstance, était toute en deuil.

La levée du corps a été faite par le Rév. M. Cloutier, curé de la paroisse, et le service a été chanté par M. l'abbé Gosselin, directeur du séminaire et neveu de la défunte.

On choeur se tenaient les RR. MM. Cloutier et Lemieux, curé de St-Joachim.

Le deuil était conduit par ses trois fils : Ls. Napoléon, Honoré et Arthur; ses gendres, Zéphirin Théau, F. X. Lavigne, Didace Dion, Pierre Boutet, et Harry Germain; ses petits-fils, Honoré et Alexandre Dion, Henri, Maurice et Lucien L'Heureux, Paul-Louis, et Antoine Boutet, ses neveux; MM. Nap. Cloutier, Jean Gravel, Alfred Alexandre, Philippe et Pierre Trépanier, Théodore Grenier, de Beauport, Gaudou, de Québec, etc.

La paroisse entière assistait à ces funérailles, et on voyait un grand nombre de personnes, venues de Québec et des paroisses environnantes, tenant à rendre un dernier hommage à cette femme de bien.

L'orgue était tenu par une amie de la famille, Mme Jules Lefrançois, qui s'est montrée, comme toujours, à la hauteur de sa position.

Un choeur nombreux se tenait à l'orgue et M. Joseph Gravel, de Ste Anne, a chanté avec beaucoup d'âme, le cantique magnifique : "O lugubre silence," qui a fait verser des larmes amères.

De nombreux bouquets spirituels, offrandes de masses, de lettres et de télégrammes de sympathies, ont été reçus par la famille de cette chère défunte, à qui nous souhaitons que la terre soit légère.

R. I. P.

Echos de la Ville

ET DES ENVIRONS

SOCIAL.—M^{me} Chs. Baillargé donnera une réception samedi, de 3 à 6 heures, à sa résidence, rue St-Louis.

INCENDIAIRE.—La population de la paroisse de Ste-Monique est actuellement plongée dans le plus profond émoi, à la suite de l'arrestation d'un citoyen bien connu de la localité, Auguste Lemire, accusé d'avoir mis le feu à sa demeure.

EXAMEN.—Le R.-col. Roy, D. O. C. et le R.-col. Dunbar, D. S. A., ont fait subir un examen aux officiers qui actuellement suivent un cours d'instruction sous la direction du major Ashmead.

RESTAURANT DEVALISE.—Le restaurant de Ben Pelton, sur la rue St-Jean, a été visité par les voleurs, mercredi dans la nuit. \$160 puis des bijoux et des bijoux ont été enlevés.

INCENDIE DES ASTROUX.—Par suite de l'incendie de la société Champoux, à D'Israeli, une centaine d'hommes sont sans ouvrage jusqu'à la reconstruction. Pour le moment l'électricité et la lumière manquent aux habitants de l'endroit. Cependant, ils espèrent que la construction d'une nouvelle société va commencer sous peu, car dès hier matin, M. Hatley et M. Robinson, de Sherbrooke, experts pour la construction de ces bâtiments, mandés par M. John Champoux, gérant de la Cie, arrivèrent à D'Israeli. Ils ont visité les lieux et commencent à dresser des plans.

DINER.—L'hon. M. Gouin a invité à dîner, au Club de la Garrison, hier, plusieurs Montérégais. Il y avait entre autres : Le maire Dikens, les seigneurs Payette, Lacharité, Lévy, Lavallée, Lapointe, Desrosiers, Martin et Guay, MM. Martineau, R. Boassat, Bienvenue et Huard.

ÉLECTION D'OFFICIERS.—Hier, à la résidence de M^{me} Roy, épouse du R.-col. Roy, rue St-Louis, a eu lieu la réunion annuelle de la Ligue des épouses des soldats. On a procédé à l'élection des officiers pour l'année. Ont été élus : présidente, M^{me} Roy; vice-présidente, M^{me} Wilson; secrétaire, M^{me} Colin Sewall; trésorière, M^{me} E. E. Turner.

CONTRAT.—MM. Mackenzie et Mann ont accordé à MM. Muller et O'Brien le contrat pour la construction d'un pont de fer de 1200 pieds de la jonction Garmou à Québec et de la jonction Montfort à St-Jérôme. Ces travaux coûteront environ un million.

AUX TROIS-RIVIÈRES.—A l'hôpital des Trois-Rivières on a extrait 128 plombes de la cuisse du cambrioleur qui s'était introduit, l'autre jour, chez M. le curé Marchand, de Champlain, et qui a été si bien reçu par celui-ci.

Le blessé est un certain Ledoux, qui demeurait jadis au Cap de la Madeleine et a passé nombre d'années aux États-Unis, d'où il est revenu récemment.

Il refuse de révéler le nom de son complice qu'il prétend, d'ailleurs, ne point connaître. Mais les détectives s'occupent de l'affaire et espèrent opérer une arrestation prochainement.

A LÉVIS.—La Laurendine Whitehead Co., des Chutes Montmorency, incorporée au capital de \$50,000 serait prête à s'établir à Lévis aux conditions d'une exemption de taxes d'affaires, de location et d'eau pour vingt ans. Le conseil est à considérer cet offre.

MASCARADE.—Hier après-midi, au Casino de Québec, a eu lieu une mascarade annuelle. Plusieurs centaines de patineurs et de patineuses s'en sont données à cœur joie. La glace était en bon état et la fanfare du R. C. G. A. exécuta un joli programme musical. Il y avait de très beaux costumes qui ont fait l'admiration du grand nombre de spectateurs présents.

BANQUET.—Le club de raquettes des Zouaves de Québec, donnera un banquet, dimanche soir, au Victoria. Tous les clubs de raquettes invités à leur grande fête seront présents.

Tabac Champlain a l'honneur et chaque, 5cts le gros paquet

Sir Wilfrid Laurier à Toronto

Le banquet. Environ 1000 convives

Les libéraux d'Ontario acclament leur chef

Toronto, 22.—Environ 1,000 convives assistaient au banquet donné hier soir à Sir Wilfrid Laurier, au Massey Hall par les libéraux d'Ontario.

La table d'honneur était dressée sur la scène. Lorsque Lady Laurier, qui prit son siège au centre de la première galerie, fit son apparition, on lui remit un magnifique bouquet de roses "American Beauty" en tiges, sur des tiges de cinq pieds de long, attachées par un magnifique ruban rouge.

A la table d'honneur, présidée par l'hon. G. W. Ross, étaient assis, à sa droite, Sir Wilfrid Laurier, et à sa gauche M. Aylesworth, ministre des Postes; puis, l'hon. C. S. Hyman, ministre des Travaux Publics; hon. H. R. Emmerson, ministre des Chemins de fer; hon. N. A. Belcourt, C. R., ancien orateur; Dr Peter McDonald, ancien député-orateur; les sénateurs G. A. Cox, Wm. Kerr, Wm. Gibson, Geo. McHugh, K. Kerr, Thomas Coffey, et Melvin Jones; l'hon. R. Harcourt, M. P.; l'hon. G. P. Graham, M. P.; l'hon. J. M. Gibson, etc.

A neuf heures, exactement, l'hon. G. W. Ross s'est levé pour porter le toast royal. Il porta ensuite la santé du lieutenant-gouverneur et enfin celle de l'hôte de la soirée, Sir Wilfrid Laurier.

Il a passé en revue la longue carrière politique de son chef.

SIR WILFRID LAURIER

Le premier ministre fédéral a été applaudi avec enthousiasme par ses amis et partisans, lorsqu'il s'est levé pour prendre la parole.

Il se dit heureux de se retrouver au milieu des libéraux d'Ontario avec qui il a combattu. Il fait un éloge ému de l'hon. M. Ross et rappelle le souvenir d'Alexandre McKenzie, qui a été vilipendé comme le premier ministre d'Ontario lui-même.

Il parle de son nouveau collègue M. Aylesworth. Il félicite les électeurs de York Nord de l'avoir élu, et il rappelle le nom d'un citoyen de ce comté, M. Cane, de New-Market, qui jadis, à l'âge de vingt ans, aidait Lafontaine, dans sa campagne électorale. Il lui rend un hommage ému.

Le parti libéral, date du jour où les amis de Robert Baldwin et de Lafontaine se réunirent à Kingston, en 1841. Ce sont Lafontaine et Baldwin, qui, les premiers, réunirent les éléments dont est composé le parti, les libéraux de langues anglaise et les libéraux de langue française.

Le parti libéral est aujourd'hui plus fort qu'il n'a jamais été au Canada. Il s'est répandu de l'Est à l'Ouest des Provinces Maritimes aux deux dernières provinces d'Alberta et de Saskatchewan.

A propos de l'entrée de ces deux provinces dans la Confédération, on a dit, dans l'Ontario que le parti libéral avait abandonné les doctrines qu'il professait à l'égard des droits des provinces. On nous a dit, en particulier, que pour moi, personnellement, j'avais abandonné le piedestal sur lequel je m'étais posé en 1896.

La vraie doctrine des droits provinciaux, c'est celle qui a été professée par M. Blake, et par Sir Oliver Mowat, la voici : C'est que dans toutes les questions en vertu de l'acte de l'Union du Nord, la volonté de la législature, la volonté du peuple, est l'autorité suprême, et que cette autorité doit être respectée par le pouvoir fédéral.

Sir Wilfrid rappelle ensuite la récente discussion sur le rôle joué par Cartier et Sir John Macdonald, lors de la Confédération. Il rend hommage à Cartier et rappelle que ce n'est pas la première fois que Québec a rendu de semblables services au Dominion. Mais, quelque considérable que fut le rôle de Cartier, Sir Wilfrid déclare que l'âme, l'esprit dirigeant de la Confédération fut George Brown.

C'est de l'histoire courante qu'en mainte occasion, Sir John Macdonald a tenté d'arracher à l'Ontario, ses droits et que toujours il a vu se dresser devant lui Sir Oliver Mowat. Il est bien facile, s'écrie Sir Wilfrid, de dire que nous avons pris les provinces à la gorge, que nous avons violé nos promesses. Mais ces provinces se sont prononcées au provincial, comme au fédéral. Elles nous ont approuvés. Je repousse, absolument, le terme coercitionniste qu'on veut m'appliquer. Quelle était la question en 1896 ? Le parti conservateur voulait imposer au Manitoba un système d'écoles séparées déjà par cette province. Alors, j'ai dit : "Vous avez peut-être ce pouvoir, mais vous n'avez pas le droit de l'exercer." Ils ont voulu l'exercer. C'était de la coercition. Mais était-ce de la coercition d'appliquer la constitution ?

Le premier ministre parle ensuite des progrès du pays, du développement du commerce, etc. Parlant de la préférence mutuelle, M. Laurier dit que cette question ne peut être réglée que par l'Angleterre. C'est au gouvernement britannique à prendre l'initiative. Nous ne pouvons faire plus que d'attendre les offres.

Par exemple, le premier ministre n'est pas en faveur d'un tarif uniforme dans l'Empire. Il croit à la possibilité de conclure des traités entre les différentes parties de l'Empire, mais il prétend que pour le salut de l'Empire, il importe de laisser à chacune des fractions qui le composent, son libre arbitre.

Une des grandes questions de l'avenir, c'est la question de transportation. Nous avons préparé et organisé la construction d'un grand Transcontinental et bien qu'il ne puisse pas être achevé avant cinq ans, nous sentons que le besoin d'un autre encore se fera sentir avant longtemps, avant peut-être que celui-ci soit achevé.

On a aidé la construction des chemins de fer pour les anciennes provinces, le temps est venu de l'aider dans les nouvelles.

De plus, il faut chercher des marchés nouveaux non seulement vers l'Est mais vers l'Orient dont no-

tre rôle est d'être les pourvoyeurs. A toutes ces nations qui s'éveillent, que nous foudroyons de leur blé, nous devons envoyer le blé et la farine qu'ils ne produisent pas.

Nous avons l'avantage de la situation, il nous faut poser rail sur rail pour accaparer tout ce trafic, aujourd'hui nous pouvons faire le voyage de Tokyo à Liverpool en 22 jours. Dans cinq ans nous aurons une ligne et un trajet encore plus court. Ce trafic doit être à nous, nous devons nous en emparer.

Sir Wilfrid Laurier a terminé en remerciant l'assistance de cette magnifique démonstration.

L'hon. M. Aylesworth a répondu ensuite à la santé du Parlement du Canada.

D'autres discours ont été prononcés par M. W. K. George, l'hon. Wm. Gibson, l'hon. G. A. Belcourt, M. J. McDonald, Mowat, l'hon. R. Harcourt et l'hon. G. Graham.

AUTOUR DU MONDE

Nouvelles télégraphiques

L'embargo sur le bétail canadien en Angleterre.—Incendie d'un collège.

Les missions catholiques en Chine.—Tremblement de terre aux Antilles. —Un nouveau volcan. —Explosion de gazoline. —Les États-Unis et la Chine. —Une entreprise gigantesque. —Incendie à San Francisco.

Londres, 22.—Un projet de loi vient d'être présenté à la chambre des Communes à l'effet de faire disparaître l'embargo sur le bétail canadien importé en Angleterre. La seconde lecture de ce projet de loi aura lieu le 27 avril prochain. Les partisans de cette mesure comprennent plusieurs députés canadiens de la chambre des Communes.

Constantinople, 22.—Le collège américain de Aintab, Asie Mineure, a été entièrement détruit par un incendie. Les pertes sont couvertes par des assurances.

Pékin, 22.—On a reçu quelques détails sur les attaques qui ont été faites contre les missions catholiques, dans sa campagne, les partisans de cette mesure comprennent plusieurs députés canadiens de la chambre des Communes.

Constantinople, 22.—Un incendie terrible a éclaté ce matin à San Francisco dans l'usine à gaz et aux ateliers d'électricité de cette ville.

Le feu a pris dans un édifice nouvellement construit où sont installés des dynamos. Un grand nombre de barriques d'huile et de gazoline se trouvaient dans cet édifice et des explosions terribles se produisirent qui détruisirent une partie des façades murales de briques. Cet incendie a dérangé tous les services téléphoniques et une partie du service télégraphique.

Palermo, 22.—Le mont Sara, situé près de Cattolica-Erascia, s'est effaissé.

CHEZ NOS GENS

AUX ÉTATS-UNIS

DEUX ENFANTS BRULÉS VIFS

Caribou, Me., 22.—Suivant de près la terrible fatalité de lundi soir, lorsque les deux petits enfants de Joseph Cyr ont été brûlés dans leur lit, arrive la nouvelle que les deux enfants de Charles Bessette, femme et bûcheron, ont péri dans l'incendie qui a détruit la maison paternelle à Lyndon, à six milles au nord de Caribou, hier.

Mme Bessette venait de terminer son dîner et laissait ses deux enfants, un bébé d'un an et un petit garçon de 4 ans jouer sur le plancher, traversant le chemin et entra chez un voisin pour téléphoner à son mari qui travaillait dans un chantier au nord.

Après l'avoir informé que les enfants et elle-même étaient en bonne santé, elle retourna chez elle pour trouver la cuisine en feu et ses deux enfants enveloppés par les flammes. Elle saisit le bébé dans ses bras et alla le plonger dans la neige, mais le petit avait déjà respiré de la fumée et il succomba quelques temps après. Elle ne put atteindre l'autre enfant et on retrouva son cadavre carbonisé dans les ruines de la maison. Une demi-heure après que M. Bessette avait reçu la nouvelle que sa famille était en bonne santé, on lui annonça le terrible malheur qui venait d'arriver.

UNE BELLE FAMILLE

Winchendon, Mass., 21.—Un monsieur qui prêche d'exemple contre le suicide de la race, quoique ce ne soit pas dans le sens où le président l'ait entendu peut-être, c'est M. Pierre Filion qui a célébré ses 83 ans, hier. M. Filion est natif de Napierville. Il était d'une nombreuse famille. Du Canada il se rendit à Peru, N. Y., et de là à Winchendon : à l'âge de 23 ans il a épousé Mme Filion, morte il y a une dizaine d'années.

A venir jusqu'à il y a un an il travaillait chez Converse. M. Filion est le père de 14 enfants, le grand-père de 38 petits-enfants et il a tant d'arrière-petits-enfants qu'il ne les a jamais comptés.

Sa fille, chez qui il demeure, Mme Angeli Whitecomb, est la mère de huit enfants et la grand-mère de 56 petits-enfants.

Les autres enfants de M. Filion sont : Pierre fils, Harkness, N. Y.; Fred, Filion, Stoneham, N. Y.; Fred, Filion, Stoneham, N. Y.; John Peabody, de Waterville; Mme Anna Lapiere, de Chazy, N. Y.; Mme Ida Major, de Greenfield, Mass.

M. Filion espère réunir ses enfants, leurs enfants et les enfants de leurs enfants quelque jour, afin d'avoir une fête de famille.

MORT SUBITE

Lowell, Mass., 22.—M. Prosper Ducharme, âgé de 65 ans, et employé par des entrepreneurs-bâcheurs de Lowell, est mort foudroyé par une syncope de cœur.

Le vieillard avait quitté son domicile en parfaite santé. Mme Ducharme dit qu'il était rarement malade et qu'il n'avait donné aucun signe de la maladie fatale qu'il a emportée d'une manière si soudaine. Il a succombé à une syncope du cœur.

MORT ACCIDENTELLE D'UN ENFANT

Boston, Mass., 22.—Vendredi dernier, un jeune enfant Daigle, somnifère du pénitencier de l'État, après y avoir subi une condamnation de trois ans, pour vol avec effraction.

Le lendemain de sa sortie, le malheureux forçat, se prit à se quereller avec un compatriote, un nommé J. E. Mars, au sujet des beaux yeux d'une femme.

Les amis de Mars et ceux de Daigle se disputant de la portée de leur suite, vit une bagarre au cours de laquelle le malheureux Daigle fut tué à coups de pieds et de poings.

Le nommé J. E. Mars, l'auteur présumé du crime, a été aussitôt mis au état d'arrestation et il aura à répondre à une accusation d'homicide.

La victime, le nommé Daigle, est natif, paraît-il, de Québec.

TENTATIVE DE SUICIDE

Woonsocket, R. I., 22.—Mme Emily Aubuchon, née Lillie Dufresne, domiciliée au No. 22, rue Main, a tenté d'en finir avec la vie, hier, après-midi, en absorbant le contenu d'une fiole de chloroforme.

M. Aubuchon est malade et sa femme est sans ouvrage. De là le découragement et le désespoir de la malheureuse femme.

Sans l'arrivée opportune du père de Mme Aubuchon, M. Charles Dufresne, qui fit mander en toute hâte un médecin, la mort aurait fait son oeuvre.

Le mariage des époux Aubuchon remonte à une dizaine de mois. Il y a quelques temps, le mari tomba malade, et l'autre jour sa femme abandonna sa position dans un département de la fabrique de balayages Montrose.

Mme Aubuchon, qui a tenté de mettre fin à ses jours, est une jeune femme de 22 ans, malade et sans ouvrage, son mari cloué sur un lit de douleurs, pauvre et sans espoir, elle a cru qu'elle devait cesser tous ses maux dans la mort; mais elle est heureuse aujourd'hui, qu'elle n'a pas été victime d'un moment de désespoir.

PARKER'S

STANDARD

WHISKY BLANC

Fabrique par E. W. PARKER

Distillateur - - - - - Montréal.

Le plus pur des Spiritueux

et le moins coloré : : : : :

Avec la Garantie du Gouvernement Canadien qu'il a été en entrepot pendant deux ans.

GILLESPIES & Co., . . . Seuls Agents . . . 12, Rue St-Sacrement, Montréal.

SPORT

HOCKEY

LE QUÉBEC

Samedi prochain, le Québec rencontrera au Patinoir Québec, le Montréal.

La partie promet d'être intéressante, car les équipes sont à peu près de forces égales et de mener un pied, qui permette au gouvernement d'expédier des troupes en Chine, en cas de soulèvement.

Il a accusé le ministre des États-Unis, à Pékin, d'indiscrétion. M. Hull attire aussi l'attention du Congrès sur les agissements du Japon qui a tout intérêt à ce qu'un soulèvement anti-étranger éclate en Chine. La seule mesure de précaution à prendre, dit M. Hull, est de se préparer à envoyer au premier avis, un corps d'armée en Chine.

St-Petersbourg, 22.—La commission impériale nommée pour étudier les moyens à prendre pour établir des communications par eau entre la mer Noire et la mer Baltique, a fait son rapport, qui est favorable au projet. L'empereur a approuvé le rapport, et donné instruction d'indemniser les paysans de la région où passera le canal.

Le gouvernement fera un emprunt de \$145,000,000 pour payer sa part du coût de cette entreprise gigantesque. Le canal sera entre les rivières Dnieper et Drina. Les plans adoptés sont ceux des ingénieurs américains.

San Francisco, 22.—Un incendie terrible a éclaté ce matin à San Francisco dans l'usine à gaz et aux ateliers d'électricité de cette ville.

Le feu a pris dans un édifice nouvellement construit où sont installés des dynamos. Un grand nombre de barriques d'huile et de gazoline se trouvaient dans cet édifice et des explosions terribles se produisirent qui détruisirent une partie des façades murales de briques. Cet incendie a dérangé tous les services téléphoniques et une partie du service télégraphique.

LA DÉFAITE DES VICTORIAZ

Voici le rapport que donnent les journaux de Montréal sur la joute entre le Wanderer et le Victoria, qui a eu lieu mercredi :

Les Wanderers ont remporté une victoire facile sur les Victoria, hier soir. Le score de 9 à 4 en leur faveur le prouve suffisamment. Durant le premier mi-temps, les chances furent également partagées et par instants les Victoria semblaient avoir l'avantage du jeu. Les Wanderers faisaient de belles courses, mais ne s'approchaient pas assez près des buts de l'adversaire. A la fin des 20 premières minutes de jeu, le score était de 3 à 1 en faveur des Victoria, et ce n'est que quelques minutes avant l'expiration du premier mi-temps, que les Wanderers réussirent à s'ajouter deux points à leur score. Le jeu avait été jusqu'à très contesté et les spectateurs, durant les 20 minutes de repos, manifestèrent leur grande impatience de voir recommencer la joute, persuadés qu'ils étaient que le résultat de la joute demeurerait jusqu'à la fin douteux.

À la reprise du jeu, il devint vite évident que les joueurs avaient changé, ou leur tactique, ou leur ardeur, et dès le début, les Wanderers se jetèrent tête baissée dans la mêlée avec une vigueur et un entrain qui déconcertèrent leurs adversaires. Bientôt pour les Victoria, faisaient des prodiges pour empêcher l'honneur de son club, exciter l'ardeur de ses compagnons, mais sans succès. Les Wanderers jouaient avec une ardeur extraordinaire. Rapides, jouant avec plus de combinaisons que durant le premier temps, ils accumulèrent points sur points jusqu'à ce qu'ils aient atteint neuf points en leur faveur, laissant leurs adversaires s'ajouter un point à leur score de 3.

La joute ne fut pas très brillante à cause du mauvais état de la glace qui empêchait toutes combinaisons.

Bowle fut l'étoile de son club : il joua très brillamment et donna de fortes craintes à ses adversaires durant le premier mi-temps. Du côté des Wanderers, tous furent brillants, à l'exception de Arnold, qui se montra faible pour tirer dans les buts, manquant une infinité de belles chances. Mesnard ne fut pas très chanceux; il nous a habitués à attendre mieux de lui.

La joute ne fut pas brutale et le referee, Meldrum, qui se montra très sévère, dirigea la joute de manière à nous éviter les ennemis des brutalités et des parties de boxe.

LA CROSSE

LE NATIONAL

Le National tiendra son assemblée générale annuelle mercredi prochain. Les membres de ce club populaire canadien-français s'y intéressent beaucoup. L'élection des officiers captive tout particulièrement leur attention. M. Erik Blodden, le secrétaire-trésorier, abandonnera cette charge pour consacrer tous ses loisirs possibles au jeu. Il pourra donc encore rendre de bons services. Le National mettra de nouveau une forte équipe sur pied, la saison prochaine. Il aura certainement à l'avenir comme dans le passé l'appui de la presque totalité des amateurs de Québec. Le National mérite sans doute d'être encouragé.

LA RAQUETTE

LA DEMONSTRATION DU CLUB DES ZOUAVES

Le comité en charge de la grande démonstration des divers clubs de raquettes organisée par les Zouaves de Québec pour dimanche prochain, s'est réuni hier soir, et a dressé le programme suivant des courses qui auront lieu dimanche après-midi, sur le terrain du Q. A. A. A.

1er, 1/2 mille ouvert aux clubs de Québec et les Voltigeurs de Lévis, pour le championnat de Québec : 3 prix.

2ème, 3 milles ouvert pour le championnat de la province de Québec : 3 prix.

3ème, 1 mille, ouvert à tous : 5 prix.

4ème, 1/4 mille, pour novices n'ayant remporté aucun premier prix : 3 prix.

5ème, 100 verges, ouvert à tous : 3 prix.

6ème, 200 verges pour les membres du club de raquettes des Zouaves en uniforme : 3 prix.

Les concurrents ne pourront remporter plus d'un premier prix. (Ainsi, dimanche après-midi, ceux qui aiment le beau sport de la raquette ne manqueront pas d'assister à ces courses qui seront d'un intérêt palpitant.)

LE BILLARD

ST-PIERRE VAINQUEURS

Montréal, 22.—Le Cercle St-Pierre a remporté, hier soir, une brillante victoire sur les M. A. A. M. Robillard a battu son adversaire, M. Johnson, par la belle majorité de 100 points; quant à M. Renaud, après avoir joué de malheurs en malheurs, il se trouva vers les trois-quarts de la partie, 50 points en arrière de son adversaire, M. Slater, et par quelques bonnes séries, il rattrapa un peu de terrain perdu et finit la partie seulement treize points en arrière.

SPECULATEURS

SUR LES STOCKS DE NEW-YORK

